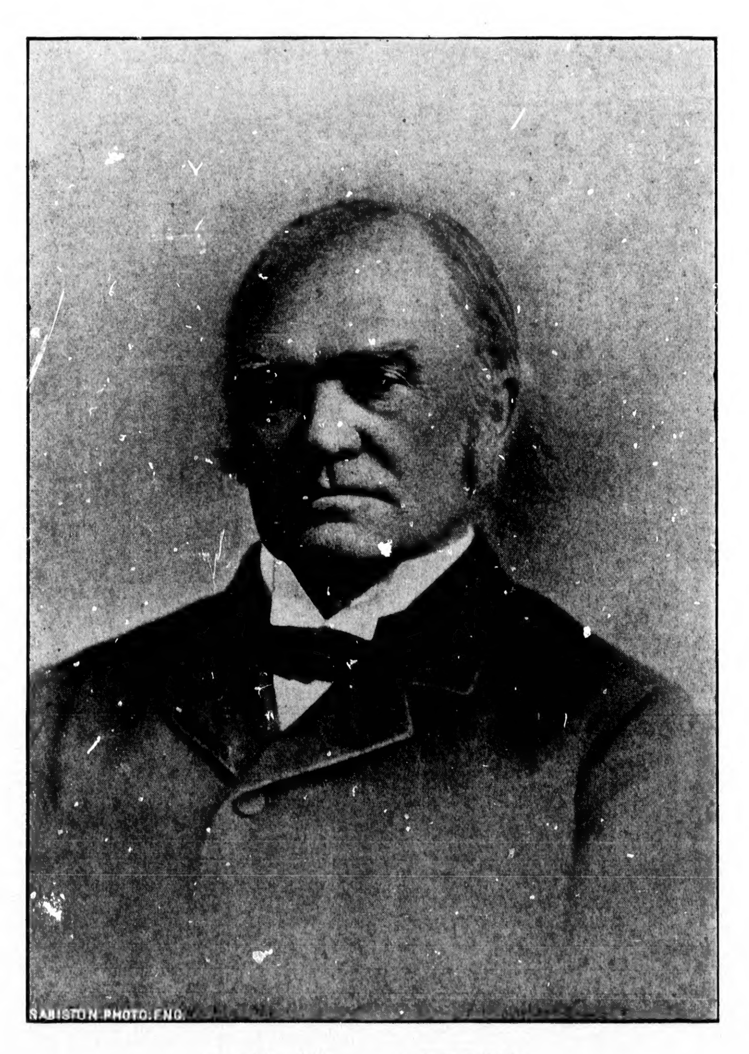
LES HOMMES DU JOUR



SIR J. J. C. ABBOTT

SIR J. J. C. ABBOTT

Des trois premiers ministres qu'a eus le Canada depuis la confédération, seul, le dernier peut se vanter d'être né Canadien. Le père de M. Abbott, le révérend Joseph Abbott, naquit dans le Westmoreland, au nord de l'Angleterre, et passa la première partie de sa vie dans les comtés voisins. Il prit ses degrés dans une université d'Ecosse et fut, bientôt après, envoyé comme missionnaire au Canada, sous les auspices de la société fondée pour la propagation de l'Evangile. Le pittoresque petit village de Saint-André, dans le comté d'Argenteuil, fut le siège de sa première mission. M. Joseph Abbott y épousa Harriett, fille du révérend Richard Bratford, pasteur de la province voisine, et construisit une église et un presbytère à Saint-André. C'est là que naquit son fils aîné, en 1821. On y voit encore la maison natale du premier ministre, conservée presque dans le même état où elle était alors : c'est un cottage de granit, vieux style, au pignon surplombant, et au long toit bas, perdu dans les massifs de feuillage d'un bosquet d'ormes qui se mire, enlacé, dans les flots de la charmante rivière du Nord.

M. Joseph Abbott était un homme d'une nature singulièrement énergique et active, doué d'un grand esprit pratique et habile à toutes sortes de travaux mécaniques. Il avait aussi des goûts raffinés, comme l'indiquent ses écrits, connus de tous ceux qui étudient la littérature canadienne. Le plus lu de ses ouvrages est, croyons-nous, celui qui est intitulé : "Philippe Musgrave, ou les Aventures d'un Missionnaire en Canada." La belle constitution physique de M. Joseph Abbott, ainsi qu'une santé parfaite, lui permirent d'étendre et de pousser vigoureusement sa mission de pasteur. Habituellement, il célébrait trois services tous les dimanches, et faisait une course de dix à quinze milles entre chacun d'eux. Non-seulement son énergie se déployait dans l'exercice de son ministère spirituel ; mais, d'un

bout à l'autre de son district, qui comptait alors peu d'hommes de profession, les gens accouraient le consulter comme médecin, comme chirurgien ou comme homme de loi. Quoique ses moyens limités lui permissent à peine de se donner le luxe d'une bibliothèque, sa maison était cependant remplie de livres des mieux choisis.

Dans cette partie du pays, où la population était éparse, il y avait peu de voisins et, par conséquent, peu de société ; aussi, les occupations journalières terminées, n'y avait-on d'autre amusement que la lecture. C'est dans cette sereine atmosphère morale que grandit le fils aîné de M. Joseph Abbott, devenant peu à peu le bras droit de ses parents et de ses jeunes frères et sœurs ; car il aida ces derniers aussi bien au début de sa vie qu'à une époque plus avancée dans sa carrière. Il a toujours été l'appui des siens, fils adorant son père et sa mère, conseiller éclairé et bienfaisant des autres membres de sa famille. Chez un homme d'Etat, ces traits, qui indiquent une disposition bénévole de caractère, peuvent sembler tout d'abord de peu d'importance ; mais peut-être ne seront-ils pas dépourvus d'intérêt aux yeux de la majeure partie de la population du Dominion, à qui ces détails de la vie domestique de l'homme appelé à la gouverner prouvent qu'il possède à un haut degré ce don de nature qui fait que l'on aime les hommes en frères.

Par les longues soirées d'hiver, alors que l'ouragan sévissait au dehors et que le vent déchaîné poussait de funèbres hurlements, l'on pouvait voir, dans une pièce du presbytère destinée à la classe, un petit groupe d'enfants suspendus aux lèvres de leur frère aîné, qui leur faisait le récit d'aventures merveilleuses avec une éloquence enfantine, mais vive, laquelle laissait présager et contribuait à former en lui cette maîtrise de la parole qui, plus tard, devait lui attirer des auditeurs plus nombreux, mais certainement pas plus tenus sous le charme.

A l'âge de dix-sept ans, M. J. J. C. Abbott laissait le toit paternel pour faire son chemin dans le monde et se rendait à Montréal, où il entrait dans une maison de commerce. Mais, au bout de quelques mois, le manque d'air et la vie plus sédentaire de la ville agirent fortement sur le physique de l'enfant poussé dans l'atmosphère généreuse de la campagne, et il tomba gravement malade. Rendu à la santé, il obtint un emploi à Gananoque, dans une maison de gros des Macdonald, où il resta jusqu'à ce qu'il vînt étudier à Montréal, au collège

McGill, en 1843. A la même époque, sa famille vint aussi se fixer dans la métropole, son père ayant été nommé économe de l'université; et le jeune Abbott se trouva encore une fois entouré des siens. C'est alors que, en dépit d'études les plus sérieuses, M. Abbott trouva le moyen de jouir des amusements du monde et qu'il acquit ces notions de musique vocale qui en firent un chanteur distingué dans le chœur de la cathédrale de "Christ Church," la principale église anglicane de Montréal. Il dirigea cet admirable chœur pendant six années. Ayant obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres, il étudia le droit avec MM. Meredith et Bethune, et fut admis au barreau du Bas-Canada en 1847. Son entrée en société avec celui qui fut, plus tard, le juge Badgely, et son mariage se firent dans les deux années qui suivirent. Sa femme était mademoiselle May Bethune, fille du très révérend J. Bethune, D.D., de son vivant doyen de Montréal.

Dès sa plus tendre enfance, M. Abbott avait espéré pouvoir fixer sa résidence dans le comté d'Argenteuil, où il était né ; mais, ce désir se trouvant irréalisable, il ambitionna de représenter, au moins, ce comté au parlement. En 1857, il brigua donc les suffrages des électeurs du comté et fut élu député de la chambre d'assemblée du Canada. Quand il fut, cependant, mis en nomination, la majorité se prononça contre lui, et ce ne fut qu'après une contestation des plus vives devant un comité de la chambre,—contestation qui dura pendant trois sessions,—qu'il put occuper le siège auquel il avait justement droit.

Peu de temps après son élection à la législature, M. Abbott fut nommé conférencier à la faculté de droit de l'université McGill, bientôt ensuite professeur de droit commercial et, par la suite, doyen de la faculté de droit. Quand les lourds devoirs de sa profession le forcèrent à se démettre de ce dernier emploi, on le nomma l'un des gouverneurs de l'université, position qu'il occupe encore. Dans l'intervalle, il avait obtenu ses degrés de docteur en droit civil.

Les exigences de sa profession l'empêchèrent de prendre une large part dans les travaux ordinaires de la législature et, alors comme par la suite, il ne prit qu'un mince intérêt dans les violentes querelles sur des questions purement de parti. Remarquable n'en fut pas moins l'attention qu'il apportait à ses devoirs de député. Après avoir pris une part active dans l'opposition que l'on fit à certaines clauses du bill de la milice, qui amena la défaite du gouvernement en 1862, il

accepta la position de solliciteur-général sous feu M. Sicotte, alors procureur-général dans le gouvernement de coalition formé, cette année-là, par feu M. Sanfield Macdonald. M. Sicotte était chef du Bas-Canada, et feu l'honorable d'Arcy McGee, l'un de ses collègues dans la nouvelle administration. Il recevait, en même temps, le titre honorifique de conseiller de la Reine. Survenant la dissolution qui suivit, en 1863, la défaite du gouvernement Sanfield Macdonald-Sicotte, M. Abbott refusa de garder le portefeuille de solliciteur-général dans la nouvelle administration formée par M. Sanfield Macdonald de concert avec M. Dorion. Cette nouvelle coalition devint tout simplement un gouvernement de parti, composé de l'élément libéral et M. Abbott prit une position indépendante dans les élections générales qui suivirent la dissolution des chambres.

Comme chacun le sait, tel fut le résultat de cette élection, que le gouvernement du jour ne se retrouva qu'à une petite majorité dans la chambre, ce qui produisit une impossibilité de gouverner qui finit par amener la confédération.

M. Abbott n'était pas un partisan fanatique de cette grande mesure. C'est qu'il craignait de voir, sous le nouveau régime, la population anglaise du Bas-Canada placée dans une position désavantageuse ; c'est qu'il pensait que l'influence prépondérante des habitants de la race française du Bas-Canada réduirait la minorité anglaise à un état de faiblesse extrême, et qu'il ne resterait plus rien à faire dans la vie publique pour les habitants anglais de la province de Québec.

Comme résultat de cette crainte, que partageaient la plupart des habitants d'origine anglaise de la province de Québec, il semble curieux de faire remarquer que, depuis la confédération, l'ami de M. Abbott, et son patron lorsqu'il était étudiant, M. Meredith, a occupé pendant plusieurs années, sous la confédération, la charge de juge en chef, et qu'il a été fait chevalier en reconnaissance de la dignité, de l'habileté et de l'assiduité avec lesquelles il avait rempli les hautes fonctions qui lui avaient été assignées. Un autre ami et contemporain de M. Abbott, M. Johnson, a succédé à sir William Meredith, et préside encore la cour supérieure, avec le titre de chevalier.

Cependant, les craintes qui agitaient les Anglais du Bas-Canada au sujet de la conservation de l'influence qu'ils avaient le droit de garder donnèrent lieu à une chaude discussion quasi privée, lorsque

fut passé l'acte de la confédération. M. Dunkin, M. Urb, M. Price, M. Somerville et d'autres représentants de la population anglaise du Bas-Canada formèrent ensemble une espèce de comité, afin de considérer à quelle forme de protection ils pourraient recourir pour dissiper les craintes de leurs compatriotes. Le plus grand danger à courir leur parut la possibilité de changer les limites des comtés anglais, de manière à leur ajouter certaines parties de territoire canadien-français, ou à subdiviser les comtés anglais et à les rattacher à des paroisses françaises, de façon à détruire la majorité anglaise. Pour y obvier, à la suggestion unanime du comité, M. Abbott rédigea le projet de loi suivant : "Il ne sera pas légal de faire sanctionner par le lieutenant-gouverneur de Québec aucun bill pour changer les limites d'aucune division électorale mentionnée dans le second article de cet acte, à moins que la deuxième et troisième lectures de tel bill n'en aient été faites par l'assemblée législative, avec la majorité des députés représentant toutes les divisions électorales ; et le lieutenant-gouverneur ne pourra pas donner sa sanction au dit bill, à moins que l'assemblée législative ne lui ait présenté une adresse certifiant que ce bill a été par elle adopté."

L'article dont il est fait mention contient les noms de douze comtés, alors représentés par des députés de langue anglaise, et cette mesure parut alors une juste sauvegarde de l'existence politique de la population d'origine anglaise. Le gouvernement l'accepta et l'inséra dans l'acte, et, quoique plus d'un, parmi les députés anglais de cette époque, en ait réclamé la paternité, ceux qui connaissent le mieux les affaires politiques savent que M. Abbott rédigea et proposa cette mesure.

Il n'est pas moins curieux de constater aussi, en face de l'importance que cette mesure prit alors aux yeux de la population anglaise du Bas-Canada, que certains de ces comtés, mentionnés alors dans l'article en question, sont aujourd'hui représentés par des députés canadiens-français, et que, dans la plupart de ces comtés, la population française s'y est largement accrue.

M. Abbott continua de représenter Argenteuil jnsqu'en 1874. Pendant tout ce temps, il s'occupa surtout de la partie législative, et peu des discussions de parti qui se faisaient à la chambre. Losqu'il occupa la charge de solliciteur-général, il refondit complètement le système de jury du Bas-Canada. Il introduisit et fit adopter la mesure

pourvoyant au paiement des honoraires des cours de justice au moyen de timbres, système qui est aujourd'hui universellement adopté chez nous et qui est une grande source de revenus pour le gouvernement. Il présenta aussi, durant ce temps, la loi de faillite de 1864, qui n'était pas encore passée lorsque survint la dissolution des chambres. Quand le nouveau gouvernement fut organisé, M. Abbott eut l'honneur de voir le premier ministre lui demander la permission de se servir du bill qu'il avait présenté alors que lui, le premier ministre, était du côté de l'opposition, et il fut prié de vouloir bien conduire les débats au sujet de ce bill, ce qu'il s'empressa de faire. Quoique présentée au nom du gouvernement, cette loi donna satisfaction au pays. En 1868, M. Abbott obtint la nomination d'une commission appelée au devoir important de considérer le fonctionnement de cette loi et la possibilité de l'améliorer. Il en résulta un rapport élaboré, fondé sur les informations reçues de toutes les divisions électorales du Dominion. Ce rapport servit à rédiger l'acte de faillite, en 1869, qui garda les principes et les grandes lignes de l'acte de 1864, avec seulement quelques changements. Il est admis que cet acte a été l'effort le plus heureux qui ait été fait pour l'établissement d'une loi de faillite dans le Dominion. Subséquemment, il se trouva que ces amendements, non-seulement n'amélioraient pas le fonctionnement de l'acte, mais avaient un effet tout contraire. L'acte offrait plusieurs difficultés, spécialement au sujet des syndics officiels, et, finalement, en 1879, la loi fut révoquée. Notre monde commercial et financier n'en demande pas moins, maintenant, la ré-introduction d'un système de loi de faillite. On attend beaucoup de l'expérience de M. Abbott en législation de cette nature.

Pendant nombre d'années, M. Abbott exerça une influence peu ordinaire dans la conduite des travaux législatifs dans la chambre des communes. Sa connaissance approfondie de toutes les parties du droit commercial et de la loi concernant les corporations privées donnait une valeur inestimable à son assiduité aux comités des chemins de fer, des canaux et télégraphes, et dans les questions de banque et du commerce. Il agit comme président du premier de ces comités durant plusieurs années, à la grande satisfaction des membres qui le composaient et de toute la chambre des communes. Dans l'intervalle des sessions, M. Abbott continuait à exercer sa profession d'avocat à Montréal, et on le retenait pour les causes les plus importantes.

Entre autres affaires qui attirèrent le plus l'attention, dans le temps, fut celle de Saint-Albans.

Vingt-cinq soldats de l'armée du Sud avaient échappé ou avaient été échangés. Commandés par le capitaine Young, aussi de l'armée du Sud, ils réussirent à se rendre jusqu'à Saint-Albans en tenue ordinaire, c'est-à-dire sans uniforme. Arrivés la veille au soir, par des chemins différents, ils se rencontraient, le lendemain, par une matinée d'automne, sur la place publique de la petite ville. Avec une audace incroyable, ils s'emparent des principaux personnages officiels et les retiennent prisonniers sur la place du marché. Ensuite ils pillent plusieurs banques et essaient, sans beaucoup de succès, d'incendier la ville. Finalement, ils s'enfuient et viennent se réfugier au Canada. Immédiatement, à la demande du gouvernement des Etats-Unis, ils furent arrêtés pour meurtre et pour vol, et leur extradition fut demandée.

Eux prétendaient qu'ils avaient attaqué Saint-Albans pour faire une diversion et aider, en quelque sorte, l'armée qui défendait Richmond, en détournant un peu l'attention des troupes du Nord.

Le gouvernement canadien remboursa l'argent volé et donna toute facilité au gouvernement américain pour l'extradition des prisonniers, que MM. Abbott, Laflamme et Kerr défendaient sous le prétexte qu'ils étaient des belligérants, et non des criminels. Le procès fut dramatique. En première instance, le magistrat rendit à la liberté les prisonniers, qui se dispersèrent de tous côtés. Mais plusieurs d'entre eux furent capturés de nouveau. De nouvelles procédures furent faites contre eux, et durèrent quatre mois. Pendant ce temps, un de leurs avocats parvint à se glisser jusqu'à Richmond, à travers les lignes américaines, et y obtint du secrétaire de la guerre, Benjamin, des certificats d'identité des prisonniers et de leur qualité de soldats dans l'armée confédérée. Il en résulta qu'ils furent reconnus des belligérants, et acquittés.

Cette cause célèbre causa une grande sensation au Canada comme aux Etats-Unis, et fut consignée dans plusieurs publications anglaises. Les confédérés en question retournèrent dans leur pays à la proclamation de la paix, et plusieurs d'entre eux se sont depuis distingués. Le capitaine Young est devenu un grave président de chemin de fer et, comme tel, exerce une grande influence dans les questions de chemin de fer des états du Sud.

A peu près à cette époque, 1862, M. Abbott, comme président du chemin de fer "Canada Central," commença à s'occuper de voies ferrées, entreprises dont le chemin de fer du Pacifique devait être le point culminant. Sous ses auspices, un raccordement fut opéré entre Brockville et le chemin de fer d'Ottawa, sous le nom de chemin de fer du "Canada Central," et la voie fut prolongée, à l'ouest, jusqu'à Pembroke. C'est pendant qu'il était à la tête de cette voie ferrée, que l'attention de M. Abbott fut attirée sur le grand projet de construire un chemin de fer à travers le continent. Dès lors, il ne cessa de persuader le public que le "Canada Central" était susceptible d'une extension indéfinie, qu'on pouvait le prolonger jusqu'à l'Océan Pacifique, et qu'il ouvrait une porte à la grande entreprise du Pacifique. Depuis ce temps, il a toujours été intéressé à cette grande entreprise.

En 1871-72, ayant encore quelques intérêts dans le "Canada Central," il persuada sir Hugh Allan de construire le chemin de fer du Pacifique Canadien, et sir Hugh Allan l'avait déjà nommé directeur provisoire, lorsque la compagnie se forma. L'objet de sir Hugh Allan était de fondre cette compagnie avec celle qui avait été organisée à Toronto par sir David Macpherson, et d'en faire une seule compagnie, qui prélèverait un emprunt en Angleterre pour construire le chemin de fer du Pacifique Canadien.

M. Abbott fut l'un des quatre délégués, avec sir Hugh Allan, l'honorable Adam Archibald et le major Walker, qui se rendirent en Angleterre, en 1873, pour lancer sur le marché les obligations émises par la compagnie du chemin de fer en vertu de la charte accordée, cette année-là, par le gouvernement de sir John Macdonald. En juin, la délégation réussit à faire signer par feu le baron Strousberg une convention préliminaire pour la construction du chemin. Cette convention, dont les negociations avaient été tenues secrètes, fut immédiatement télégraphiée au Canada, et, le lendemain, M. Huntingdon dénonçait aux chambres des communes ce que l'on appelle le "scandale du Pacifique." Cette attaque contre le gouvernement et l'entreprise fit que le baron Strousberg rompit les négociations préliminaires et que la délégation reprit le chemin du Canada sans avoir pu mener sa mission à bonne fin. Chacun connaît les évènements qui suivirent. Après une session orageuse, on nomma un comité autorisé à examiner les témoins assermentés. Mais les officiers en

loi de la couronne ayant décidé que cette autorisation n'était pas conforme à la loi, on nomma une commission, qui était chargée de s'enquérir de la vérité des assertions de M. Huntingdon. Après une longue enquête, le comité fit son rapport, le parlement fut convoqué, et, à la suite de débats qui durèrent quelques semaines, le gouvernement se démit, en octobre, 1873.

En sa qualité de conseiller légal et confidentiel de sir Hugh Allan, M. Abbott se trouvait très en vue dans cette affaire, et il avait dû connaître certaines transactions entre sir Hugh Allan et le gouvernement, dont M. Huntingdon jugeait à propos de se plaindre. Il avait eu personnellement connaissance de la demande de sir Georges Cartier à sir Hugh Allan de souscrire au fonds électoral, et avait mis la main à la correspondance échangée, à cette occasion, entre sir Georges et sir Hugh. Ce dernier étant parti, quelque temps après, pour Terre-Neuve, sir John Macdonald s'adressa à M. Abbott, son aviseur intime, pour obtenir de sir Hugh d'autres souscriptions pour le fonds des élections. Ce dernier y consentit, et M. Abbott servit d'intermédiaire pour la transmission de ce nouveau versement

Aux élections générales qui suivirent, M. Abbott fut réélu, en 1874 ; mais il perdit son siège en 1875, à cause d'une erreur dans la liste des électeurs d'une paroisse de son comté. Il ne se porta pas candidat à la nouvelle élection qui eut lieu la même année ; mais son adversaire de l'année précédente, s'étant de nouveau mis sur les rangs, réussit à se faire élire. Cependant, son élection ayant été contestée pour les mêmes raisons que l'on avait invoquées contre M. Abbott en 1874, le nouvel élu perdit son siège et fut disqualifié. M. Abbott brigua encore les suffrages des électeurs en 1878, mais sans plus de succès. Le docteur Christie, son adversaire, eut la majorité des voix, mais perdit son siège par suite de la contestation de son élection. En 1879, M. Abbott défit le docteur Christie, mais perdit son siège à son tour. Néanmoins, il fut réélu de nouveau par une grande majorité, et siégea à la chambre jusqu'à la fin de ce parlement. En 1886, il laissa la chambre des communes, et refusa de se porter de nouveau candidat.

En 1876, quoiqu'il ne fût pas membre de la chambre, M. Abbott fut consulté au sujet de la législation, particulièrement à propos de la loi de faillite, qu'il rédigea. Cet acte fut proposé aux chambres par le juge en chef actuel de la Nouvelle-Ecosse, mais ne fut pas adopté.

En 1878, lors de l'accession au pouvoir de sir John Macdonald, se présenta la question du renvoi de ses ministres par le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just. Après un débat important et des plus instructifs, on adopta une résolution condamnant l'action du lieutenant-gouverneur ; mais, avant de la mettre à exécution, on décida de soumettre au gouvernement anglais la question de la légalité de sa démission. En conséquence, sir Hector Langevin et M. Abbott furent délégués au ministre des colonies pour lui soumettre la question. Tous deux se rendirent en Angleterre, où ils séjournèrent trois mois, pendant qu'on y discutait l'affaire, et revinrent avec un document de la plus grande importance préparé par sir Michael Hicks-Beach, alors ministre des colonies. Ce papier d'Etat approuvait la conduite du gouvernement fédéral au sujet du lieutenant-gouverneur de Québec. Pendant leur séjour en Angleterre, sir Hector Langevin et M. Abbott eurent à traiter aussi de matières de la plus haute importance au nom du gouvernement canadien, entre autres celle du transport des bestiaux des Etats-Unis par le Canada, commerce qui s'est continué avec succès jusqu'à ce jour.

Les relations de M. Abbott avec le chemin de fer du "Canada Central," outre qu'elles l'engagèrent à prendre part à la grande entreprise du chemin de fer du Pacifique transcontinental, le déterminèrent à acquérir une obligation dans le "Canada Central." M. Duncan MacIntyre en était le principal actionnaire, et, sous sa vigoureuse direction, la construction du "Canada Central" fut poussée vers la baie du Nord de telle sorte, qu'au printemps de 1880, ce chemin se trouvant à peu près terminé et le projet du gouvernement Mackenzie ne paraissant pas en voie de réussite, M. MacIntyre et M. Abbott discutèrent la possibilité de fonder une compagnie pour construire le chemin de fer du Pacifique à partir de la baie du Nord. Ils crurent qu'il y avait moyen de continuer la construction de la voie jusqu'au tronçon du chemin que le gouvernement Mackenzie avait construit près de la côte du Pacifique, en y enclavant la partie aussi commencée par le même gouvernement entre Port Arthur et Winnipeg. En mars, 1880, M. Abbott prépara un projet, que signa M. MacIntyre, et le présenta à sir John Macdonald. En même temps, il se mit en communication avec MM. Stephens, James J. Hill, de Saint-Paul, sir Donald Smith, M. Kennedy, de New-York, et M. P. B. Angus, dont il obtint finalement le concours. Le projet avait été soumis au gou-

vernement. Les promoteurs furent officieusement informés qu'on regardait le projet comme réalisable, mais qu'il était nécessaire de le soumettre aux capitalistes européens, afin que le gouvernement pût obtenir les meilleures conditions possibles. On sait maintenant que sir John Macdonald et M. Pope passèrent en Angleterre, où ils entrèrent en pourparlers avec plusieurs personnes de marque, et qu'enfin le syndicat canadien, renforcé par l'appui de sir John Rose, de Londres, et du baron Reinach, de Paris, parvint à s'entendre avec le gouvernement pour construire le chemin de fer du Pacifique Canadien.

Dans l'automne, sir John Macdonald étant revenu au Canada, le syndicat, représenté par M. Stephens, M. MacIntyre et M. Abbott, qu'assistaient souvent des membres canadiens et américains, rentra en négociations, plus détaillées cette fois, avec le gouvernement. On lui soumit, préparé par M. Abbott, un projet qui servit de base aux négociations futures et dont l'ensemble constitua le contrat accepté provisoirement. Après deux mois de discussions suivies, le contrat fut signé, en octobre, 1880. On convoqua spécialement le parlement, afin que la question de la construction du chemin de fer pût être décidée à temps pour pousser vigoureusement les travaux au printemps. La législation requise fut menée à bonne fin, la compagnie incorporée, et le contrat définitivement signé le 17 février, 1881. Immédiatement après, M. Stephens, M. MacIntyre, M. Angus et M. Abbott se rendirent en Angleterre, pour y compléter les arrangements nécessaires à la compagnie. Les membres du syndicat furent élus directeurs de la compagnie, dont M. Abbott fut reconnu conseiller permanent. Depuis lors jusqu'à la complétion du chemin, il prit une part active à toutes les transactions, y compris la partie financière, s'occupa toujours des questions légales, et régla toutes les combinaisons d'achats de chemins déjà construits. En fait, quoiqu'il ne fût pas actionnaire, — une loi du parlement ne le lui permettant pas, — il prit le même intérêt à l'entreprise que s'il eût fait partie du syndicat.

Durant ce temps, quoiqu'il continuât d'être membre du parlement, il évita scrupuleusement d'agir en sa qualité d'homme politique en toute chose qui concernait le chemin de fer du Pacifique, ne votant et ne parlant jamais lorsqu'il en était question devant la chambre. Pendant quelque temps, on l'excusa de ne pas voter, sur sa déclaration qu'il était intéressé dans la compagnie. Mais, comme il ne pouvait pas dire, en fin de compte, qu'il eût des intérêts pécuniaires directs

dans la compagnie, et comme il s'aperçut qu'on pouvait le forcer à voter, il prit le parti de laisser la chambre chaque fois qu'on y discutait une mesure touchant le Pacifique Canadien. Quoique M. Abbott fût universellement reconnu comme l'un des promoteurs et des auteurs les plus actifs de cette grande voie ferrée, personne n'insinua jamais, même dans les discussions politiques les plus chaudes, qu'il se fût servi de son influence politique pour aider en aucune sorte à l'entreprise.

M. Abbott ne contribua pas peu au succès de cette magnifique voie ferrée du Pacifique, et son nom reste associé à ceux des promoteurs de cette grande entreprise nationale.

Quand le chemin fut achevé, on abrogea la loi qui disqualifiait ceux qui auraient pu avoir des obligations de la compagnie. M. Abbott en devint alors actionnaire, et fut élu directeur, position qu'il retint jusqu'à ce qu'il dût s'en démettre pour devenir premier ministre du Canada.

En 1887, M. Abbott fut élu maire de Montréal par une majorité de 2.000 voix sur son concurrent. En 1888, il fut réélu par acclamation, et la même année le vit président de la corporation de l'hôpital "Royal Victoria." Cette institution avait été récemment fondée et dotée d'environ $ 1.100.000 par la munificence de deux citoyens de Montréal, lord Mount-Stephens et sir Donald Smith, pour perpétuer le souvenir du jubilé de Sa Majesté. En sa qualité de président, M. Abbott a surveillé la construction des superbes édifices de l'hôpital, qui coûtent au-delà de $ 500.000 et constituent l'un des ornements d'architecture les plus remarquables d'une cité déjà riche en monuments publics et privés. Les plans en furent dessinés par Saxon Snell, écuyer, de Londres, dont la réputation en ce genre d'architecture est devenue européenne.

En 1888, M. Abbott fut nommé commissaire pour négocier avec l'Australie un traité de commerce plus intime, ainsi qu'un système de communications électriques, mission à laquelle ses connaissances de droit commercial et ses aptitudes diplomatiques le désignaient tout particulièrement. Il allait l'entreprendre, lorsque se manifesta le premier mouvement de la confédération australienne. Elle paraissait devoir réussir, et l'on crut qu'il valait mieux retarder le départ de M. Abbott jusqu'à ce que cette confédération fût devenue un fait accompli.

M. Abbott s'étant retiré de la chambre des communes, sir John

Macdonald lui offrit un siège au sénat, corps dont il lui confia la direction, tout en le nommant membre du conseil privé. Il accepta ces témoignages de confiance dans l'hiver de 1887-1888 et continua, sans traitement ni portefeuille, de diriger le sénat et d'agir comme membre du conseil privé.

Au commencement de la session de 1891, sir John Macdonald le pria d'accepter la présidence du conseil, tout en lui laissant sa position au sénat. Quoiqu'il ne fût pas nommé officiellement, M. Abbott n'en continua pas moins d'occuper la présidence jusqu'à la mort si regrettable de sir John Macdonald, en 1891.

Le 13 du même mois, M. Abbott accepta le poste de confiance que lui avait assigné le gouverneur-général, celui de premier ministre du Canada, et, le mardi suivant, il pouvait continuer de gérer dans les chambres les affaires du pays sans arrêt ni changement dans la politique adoptée par l'ancien ministère. Ses anciens collègues avaient unanimement consenti à rester dans le cabinet, et, quoique la session de 1891 ait été l'une des plus ardues que le Canada eût encore vues et ait présenté au gouvernement des difficultés constantes et toujours croissantes, par suite des erreurs et des nombreuses irrégularités administratives découvertes dans les comités d'enquête de la chambre des communes, le parti conservateur fit face au danger en phalange serrée, et les travaux législatifs, ainsi que les affaires publiques, furent menés à bonne fin sans interruption appréciable.

Dans tout le cours de sa longue carrière, M. Abbott s'est montré un travailleur doué d'une grande facilité pour la dépêche des affaires et très heureux dans les succès qu'il obtenait. Quoiqu'il ait abandonné sa profession, la grande confiance que lui a vouée le public est manifeste par le nombre de postes importants qu'il a occupés et qu'il n'a laissés en partie que pour occuper la haute charge de premier ministre. Comme nous l'avons déjà dit, après avoir fait son cours à l'université McGill, il a fini par en être le gouverneur. Il est président à vie de l'institut Fraser, fondé par son ami, feu Hugh Fraser, marchand de Montréal, qui, dans son testament, le nomma président à vie, et c'est grâce à son dévouement infatigable et à ses généreux dons, que l'institut est aujourd'hui dans un état prospère. Il occupe encore la présidence de l'hôpital "Royal Victoria," et est aussi président de la compagnie "Citizens," sur la vie, directeur de la banque de Montréal et de la compagnie d'assurance sur la vie, la "Standard."

En devenant premier ministre, il donna sa démission de directeur de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, trouvant cette charge incompatible avec sa position dans le gouvernement.

Il n'est pas encore temps de juger M. Abbott comme premier ministre du Canada. Qu'il nous suffise de dire que, si son gouvernement est sorti de la session si orageuse de 1891 après avoir perdu un ministre, le parti n'en est pas moins resté aussi uni et aussi fort que lorsqu'il en a pris la direction. Il a fait la guerre aux fraudes et aux irrégularités découvertes par les comités d'enquête, et a sincèrement travaillé, avec ses collègues, à mettre à exécution la déclaration qu'il s'était empressé de faire au sénat, à savoir, "que les coupables seraient recherchés et punis." M. Abbott gagne de plus en plus la faveur du public comme administrateur conséquent, déterminé et infatigable. L'impression générale était que le chaos suivrait la mort de sir John Macdonald, et beaucoup de gens disaient : "Après lui, le déluge." Mais le pays a eu la surprise de voir le danger détourné et les affaires d'Etat conduites d'une main ferme et habile, en dépit des efforts surhumains des ennemis du gouvernement pour le renverser. Ce n'est pas une mince satisfaction pour les amis de M. Abbott de constater qu'il a su éviter le péril que l'on craignait devoir résulter de la mort de sir John Macdonald.

Il est toujours difficile de vouloir analyser le caractère d'un homme encore vivant ; cependant, il ne sera pas sans intérêt d'indiquer quelques-unes des qualités intellectuelles déployées par M. Abbott au cours de sa carrière. L'un des traits les plus saillants de son caractère est son grand amour de la justice et sa répulsion instinctive à l'injustice ou à l'oppression. De là, cette répugnance à plaider certaines causes, qui le poussait à persuader à ses clients, reconnaissants ensuite, d'éviter de s'engager dans des procès douteux. Voyait-il, au contraire, dans l'affaire de son client, une grave injustice commise à son égard : aussitôt il embrassait sa cause et la poussait avec une indomptable ténacité. Et plus son client était pauvre et sans soutien, plus il apportait d'énergie à le défendre. A sa grande clairvoyance, il ajoutait une activité infatigable, de grandes connaissances du droit, des finances et des affaires, et une compréhension rapide des causes qui lui étaient soumises. Ces qualités ont permis à M. Abbott d'obtenir, comme avocat, plus que des succès ordinaires dans le grand nombre d'affaires dont il a été chargé, et, quoique l'âge ait quelque

peu affecté sa vigueur et son énergie, ces qualités brillent encore avec éclat dans la position qu'il occupe aujourd'hui.

M. Abbott tient une petite place comme orateur dans le "Hansard" des communes. Lorsqu'il prit la direction du sénat, il dut faire face à la plus grande partie des débats, et il lui fallut expliquer et faire adopter des bills relatifs aux treize départements du gouvernement, parler, enfin, sur chacun d'eux. Sans être ceux d'un grand orateur, ses discours se distinguent par une connaissance toujours approfondie des sujets qu'il traite, par la logique de l'argumentation et un langage choisi et courtois. L'ex-premier disait souvent de M. Abbott qu'il réalisait, plus que tout autre député aux communes, le type de l'orateur parlementaire anglais. Ne s'élevant jusqu'à l'éloquence que lorsqu'il est emporté par l'intérêt profond qu'il porte à une question chère, il reprend bientôt l'argumentation calme qui lui plaît surtout. Son influence au sénat paraît l'emporter sur celle de tous ses prédécesseurs ; car, la première fois qu'il entra dans la salle du sénat après qu'il eut accepté le portefeuille de premier ministre, non-seulement il fut acclamé des deux côtés de la chambre, mais il reçut les félicitations les plus flatteuses, et pour le moins aussi chaudes, des chefs libéraux comme des conservateurs.

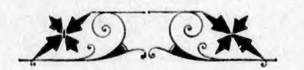
M. Abbott a des goûts très prononcés pour la vie tranquille et retirée. Aimant beaucoup la littérature et les arts, grand liseur, il a fait, durant une vie très active, son principal amusement de l'étude des choses de l'esprit, ainsi que de l'agriculture et de l'horticulture. Les livres précieux abondent dans sa belle résidence de Montréal, et sa charmante villa, à Sainte-Anne, embellie et parée de tous les ornements naturels qu'il y a créés, fait l'admiration des touristes. Il déteste la parade, l'ostentation et même la publicité ordinaire. Il a toujours fui les assemblées et les dîners publics et, quand on le pressa d'accepter la position de maire, il demanda d'être exempté des "devoirs honorifiques" de cette charge. Pendant les deux ans qu'il a été maire, il en a rempli les devoirs sérieux avec une grande assiduité et de la manière la plus efficace; mais on ne lui a vu porter qu'une fois la chaîne d'or d'office. Avec cette tendance à fuir le monde, il s'est tracé, pour ses vieux jours, tout un train de vie tranquille au milieu de sa famille et de ses amis, en goûtant les plaisirs de la lecture et des champs. Ce n'est un secret pour personne que, en acceptant la position qu'il occupe aujourd'hui, il a sacrifié ses inclina-

tions et le rêve de ses vieux jours à ce qu'il a pensé être son devoir : aussi ses amis pensent-ils qu'il saisira la première occasion de rentrer dans la vie privée. Il est à souhaiter que le fardeau des travaux et la lourde responsabilité de sa position actuelle n'abrègeront pas sa vie et ne le priveront pas de jouir tranquillement, pendant les dernières années de sa carrière, des loisirs et du repos qu'il a si justement mérités.

MAUD OGILVY.

Montréal, 31 décembre, 1891.

(Traduction de Joseph Marmette.)



n devoir :
e rentrer
avaux et
nt pas sa
s derniè-
ustement

LVY.

Ottawa 3rd January 1892

Dear Sir,

On looking over Miss Ogilvie's sketch of my life, I find no mention of the Annexation manifesto, as it is called, which I signed about forty three years ago, along with Sir Francis Johnson, Sir John Rose, Sir Alex^r Galt, and many other well known men. I spoke on this subject in the Senate in March 1889, and a short extract from my speech will define my position.

I said: "The annexation manifesto was "the outgrowth of an outburst of petulance in a "portion of the population of the Province of Quebec, which "is among the most loyal of the Provinces of Canada. "Most of the people who signed it were more loyal "than the English people themselves. × × × The Governor "General with an ostentatious disregard as they believed

of their feelings, and in contempt of their services, and
"of their loyalty, came down out of the usual time
"in order to sanction the Bill. The people were excited
"and under the influence of that excitement, a number
"of them signed this paper. × × × I am often re-
"proached with that; it does not trouble me much.
"When I raised 300 volunteers at the time of the Trent affair,
"in a few days, in the loyal and gallant old County
"of Argenteuil, I received from the representative of my
"Sovereign, the Commission of Colonel: and I thought
"that condoned the offence of my youth. And I have
"twice led that Battalion to the frontier to assist
"in repelling invasions of brigands from within our
"neighbours territory."

I shall be pleased if you can use this information, when you complete your book

L. H. Taché Esquire
&c. &c. &c.

Very truly yours

J. J. C. Abbott

&c. &c. &c. }

truly yours

B. A. Abbott